



Le Temps
1211 Genève 2
022/ 888 58 58
www.letemps.ch

Medienart: Print
Medientyp: Tages- und Wochenpresse
Auflage: 44'450
Erscheinungsweise: 6x wöchentlich

Themen-Nr.: 37.3
Abo-Nr.: 37003
Seite: 12
Fläche: 52'098 mm²

L'avis des experts

Course au Conseil fédéral: l'heure des petits calculs

En vue des élections du Conseil fédéral, chaque parti met en avant l'argument arithmétique qui sert le mieux ses intérêts. Selon les calculs des auteurs, le PBD ne peut toujours guère justifier son siège et le PLR devrait également en abandonner un, soit à l'UDC, soit aux Verts

Depuis la non-réélection de Ruth Metzler en 2003, celle de Christoph Blocher en 2007 et la décision de l'UDC de renier les deux conseillers fédéraux élus sous sa bannière (Samuel Schmid et Eveline Widmer-Schlumpf), les élections du Conseil fédéral ont gagné en intensité dramatique. Les élections du 14 décembre prochain n'échapperont pas à la règle. Tous les partis s'appuient sur leur propre conception arithmétique de la concordance pour justifier leur(s) siège(s). Malgré le coup d'arrêt subi ce week-end, l'UDC reste le plus grand parti du pays et continue de revendiquer la reconquête d'un deuxième siège. Pour sauver son second siège, le PLR propose quant à lui une interprétation insolite de la concordance arithmétique, selon laquelle les trois plus grands partis auraient chacun droit à deux représentants au Conseil fédéral. Cependant, si l'on prend au sérieux «l'arithmétique proportionnelle», on aboutit à d'autres résultats.

La composition du nouveau collège débouchera vraisemblablement sur le sauvetage du siège PBD et/ou du second siège du PLR

Prenons tout d'abord le nombre de sièges au Conseil national. Si l'on applique une simple règle de trois, un mandat au Conseil fédéral coûte 28 à 29 sièges. Sur cette base, l'UDC (55 sièges) en recevrait deux, le PS (44) 1,5, le PLR (31) et le PDC (28) un chacun et les Verts un demi (voir graphique ci-contre, barres noires). Les petits partis se diviseraient le septième siège restant. Mais bien évidemment, le «job-sharing» entre les différents partis ne constitue pas une solution praticable. Les modèles de distribution des sièges utilisés pour les élections au système proportionnel servent précisément à arrondir – vers le haut ou

vers le bas – les restes issus du partage des sièges.

Le modèle le plus fidèle à la logique proportionnelle a été développé par le mathématicien André Sainte-Laguë. Ce modèle, qui est d'ailleurs

utilisé dans un nombre croissant de cantons et de communes, accorderait deux sièges à l'UDC et au PS, et un au PLR, au PDC et aux Verts (barres rouges). Les systèmes proportionnels plus anciens, tel celui appliqué pour les élections du Conseil national depuis 1919, utilisent souvent la formule Hagenbach-Bischoff, qui favorise davantage les plus grands partis au détriment des petits (barres bleues). Avec ce modèle, l'UDC serait le grand gagnant – il recevrait trois mandats tandis que les Verts n'en recevraient aucun.

A l'Assemblée fédérale, c'est-à-dire au vote des deux Chambres réunies, aucun des deux scénarios précités n'a politiquement la moindre chance. Dans le premier cas, octroyer trois sièges à l'UDC, priver le PLR de son second siège et éliminer la conseillère fédérale PBD ferait du mal tant au centre qu'aux Verts. Dans cette formule 3-2-1-1, seul le PS pourrait sauver son deuxième siège. Cependant, une alliance des deux grands, UDC et PS, est tout à fait improbable – et totalement à rebours de la manœuvre socialiste d'il y a quatre ans qui avait conduit à la non-réélection de Christoph Blocher. De plus, elle ne constitue pas une alliance majoritaire dans les deux Chambres réunies. De même, la distribution issue de la formule de Sainte-Laguë est politiquement irréaliste, d'abord parce que les Verts se sont toujours élevés contre une conception purement arithmétique de la concordance, ensuite parce qu'ils comptent aussi parmi les perdants du week-end, et enfin parce qu'ils ne pourraient pas cautionner un soutien à l'UDC.

Dans ces conditions, il est plus réaliste d'anticiper que la composition du Conseil fédéral sera le fruit d'une négociation serrée entre la gauche (ou la droite) et les partis de la droite modérée, qui pourrait déboucher – contre toute logique arithmétique – sur le sauvetage du siège PBD et/ou du second siège du PLR. A long terme, le maintien du statu quo au Conseil fédéral paraît difficilement imaginable. Mais à court terme, il paraît également difficile d'identifier la coalition qui permettrait à l'UDC d'obtenir son second siège: l'UDC pourra certes obtenir le soutien du PLR pour évincer Eveline Widmer-Schlumpf, mais ce soutien ne suffira pas; l'UDC aurait besoin d'un soutien additionnel, peut-être celui des Verts libéraux qui, par la voix de leur président Martin Bäumle,



Le Temps
1211 Genève 2
022/ 888 58 58
www.letemps.ch

Medienart: Print
Medientyp: Tages- und Wochenpresse
Auflage: 44'450
Erscheinungsweise: 6x wöchentlich

Themen-Nr.: 37.3
Abo-Nr.: 37003
Seite: 12
Fläche: 52'098 mm²

se sont exprimés de manière critique contre la conseillère fédérale PBD – en dépit du soutien de cette dernière à la sortie du nucléaire. D'un autre côté, une alliance PDC-PBD-gauche pourrait permettre de sauver le siège d'Eveline Widmer-Schlumpf. Au-delà, cette alliance risque cependant de se désunir lorsqu'il s'agira de choisir entre le maintien du second siège radical et l'octroi à l'UDC d'un second siège.

On pourrait encore faire valoir que ce n'est pas le nombre de sièges, mais la force électorale qui devrait servir de base de calcul. Cependant, cela ne change rien aux résultats, sauf une exception: en appliquant le modèle Hagenbach-Bischoff au Conseil national, une alliance PDC-PBD-PEV pourrait prétendre à deux sièges. De son côté, suite à la conquête d'un siège au Conseil des Etats dans le canton des Grisons, le PLR pourrait s'appuyer sur les sièges à l'Assemblée fédérale réunie pour légitimer son deuxième mandat au Conseil fédéral, toujours sur la base de Hagenbach-

Bischoff. Cependant, même selon ce scénario ce deuxième siège libéral-radical tient à un fil: un seul transfert de mandat du PLR au PDC dans l'un des deuxièmes tours au Conseil des Etats invaliderait ce scénario. Et c'est précisément le PLR qui s'appuie ces derniers temps dans son plaidoyer pour son second siège sur la force électorale, plutôt que sur le nombre de sièges.

En résumé, il n'est à ce jour pas possible de justifier, sur une base purement arithmétique, la juste composition du Conseil fédéral, ou alors cette base est-elle extrêmement fragile. Cette composition va, par conséquent, avant tout dépendre du marchandage politique et des alliances électorales que les uns et les autres seront capables de nouer. Dans cette perspective, des discussions transparentes entre les partis et l'élaboration d'un véritable programme de gouvernement contribueraient davantage à la légitimité du Conseil fédéral que des pseudo-arguments arithmétiques.



Daniel Bochsler

Professeur assistant, Centre pour la démocratie Aarau et Pôle de recherche national «Démocratie»



Pascal Sciarini

Professeur de politique suisse et comparée, Université de Genève

Des méthodes de calcul aux résultats contrastés

